



commune de

Walincourt-Selvigny

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2026

Date de la convocation :

09/04/2026

EFFECTIF LÉGAL : 19

EFFECTIF EN EXERCICE : 19

EFFECTIF VOTANT : 19

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à dix-neuf heures et quarante-cinq minutes, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis, en séance publique ordinaire, salle du conseil en mairie, sous la présidence de Jérôme MELI, Maire.

Etaient présents : Didier BEAUVILLAIN, Pascale BENGIN, Laurent BRISSON, Bruno CASEZ, Alain COYOT, Virginie GONCALVES, Maïté LEFEBVRE, Chantal MAILLY, Jérôme MELI, Agnès PETYT, Michel PETYT, Floriane THIELAIN, Mathieu WARENGHEM, Yves WAYEMBERGE, Maxime DESSAINT, Nadine PRUVOT.

Etaient absents :

Ont donné pouvoir : Peggy BOQUILLON à Maïté LEFEBVRE, Isabelle GALLOIS à Pascale BENGIN, Laurent HUTIN à Floriane THIELAIN.

Quorum : fixé à 10 membres présents, **atteint**

Secrétaire de séance : Bruno CASEZ.

Objet de la délibération : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU SECTEUR SCOLAIRE.

Numéro de la délibération : délibération 2026-031

La convention a pour objet la définition des moyens administratifs et techniques mis à disposition du SISS par la commune, et de définir les modalités de remboursement des charges par le SISS à la commune.

Le secrétariat de la commune gère le budget, les finances, les paies, la gestion administrative, etc...

Le montant de la compensation annuelle est fixé à 1 500 euros. Ce montant est inscrit au compte 74758 des recettes de fonctionnement du budget 2026.

Le maire propose au conseil municipal de renouveler la convention.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal DECIDE** par vote à main levée, d'autoriser **le renouvellement de la convention avec le Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire** par laquelle la commune met à disposition son secrétariat pour gérer le syndicat (budget, finances, compta, paies, gestion administrative, etc... pour la durée du présent mandat municipal.

Le Maire est autorisé à signer ladite convention et à intervenir autant que de besoin dans l'application de cette décision.

Résultat du vote : POUR à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Fait et délibéré en séance du jour, mois et an ci-dessus mentionné,

Le Maire,

Jérôme MELI .

Acte rendu exécutoire par sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture de Cambrai le 27/04/2026.

Le secrétaire de séance,

Bruno CASEZ.

Mairie

Place Jean Jaurès

59127 Walincourt-Selvigny

☎ 03.27.82.70.37

☎ 03.27.78.81.81

✉ contact@walincourt-selvigny.fr

Site internet : <http://walincourt-selvigny.fr>



Publié le : 27/04/2026 12:36 (Europe/Paris)

Collectivité : Walincourt-Selvigny

https://www.intramuros.org/walincourt-selvigny/documents_administratifs/60273